

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 14 novembre 2013

Etaient présents à l'ouverture de la séance

Mmes MM. Henri JACQUOT, Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Jacques GIRODS (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Christian PY, Sophie SEYRIG, Yves GERMAIN (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Claude PERRIN (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATTHEY (CHAVANNE) - Lionel HENISSE, Marie-Odile NOWINSKI, Francis ABRY(CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Nasser DIFFALAH, (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY, Jean-Marc CROISSANT, Yannick CHASTRES (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Bernard JACOUTOT, Joël GOUX (ETOBON) - Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Sandrine PALEO, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Elisabeth CARLIN, Sylvie CANTI (HERICOURT) - Patrick CHAPOULIE (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY, Remy VIENOT (MANDREVILLARS) - Didier DARD, Nicole LIEVRE (SAULNOT) - Gérard CLEMENT (TAVEY) - Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE, Jean THIEBAUD (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) - Jean-François NARDIN, Pascal MILLET (VYANS LE VAL)

Arrivés en cours de séance :

Mme Martine PEQUIGNOT (HERICOURT)

Excusés à l'ouverture de séance :

Mmes MM. Sylvie BISSEY (BREVILLIERS) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Claude PERRIN, Alain DEPOIRE (CHAMPEY) - Jean-Claude PILLODS (COISEVAUX) - Claude LAVALETTE, Dominique LAVALETTE (COURMONT) - Hassan ZOUBIR (COUTHENANS) - Jean-Marc CROISSANT, Yannick CHASTRES (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Jean-Michel VILLAUME, Claude STEVENOT, Sandrine PALEO, Monique RAPIN (HERICOURT) - Remy VIENOT (MANDREVILLARS) - Nicole LIEVRE (SAULNOT) - Denis JACOUTOT (TAVEY) - Virginie DOLOTA (TREMOINS) - Jean THIEBAUD (VERLANS) - Guy GREZEL, Yolande POITIERS (VILLERS SUR SAULNOT)

Excusés en cours de séance :

Procurations :

Sylvie BISSEY à Henri JACQUOT - Josette LOCH à Luc BOULLEE - Jean-Pierre COULON à Jacques GIRODS - Jean-Denis PERRET-GENTIL à Nasser DIFFALAH - Jean-Michel VILLAUME à Sylvie CANTI - Gérard SCHARPF à Maryse GIROD - Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER - Gilles LAZAR à Sandrine PALEO - Claude STEVENOT à Danielle BOURGON - Patrick PAGLIA à Jean-Jacques JOLY - Jacques ABRY à Patrick CHAPOULIE - Christian GAUSSIN à Nicole LIEVRE

La séance du conseil communautaire est ouverte à 18h00.

◆ *Le Président* présente le compte rendu du Conseil Communautaire du 24 octobre 2013.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **APPROUVE** le compte rendu du précédent conseil.

◆ *Le Président* expose que l'opération du Pâquis a été engagée dès 2012 par les premières acquisitions lesquelles se sont poursuivies en 2013.

Aujourd'hui, de nouvelles acquisitions, des travaux de relogement des propriétaires du Pâquis et des travaux de désamiantage doivent s'engager très vite.

C'est pourquoi il convient de solliciter dès à présent l'ETAT à travers le FNADT 2014 afin de rendre éligibles les investissements proches d'acquisition du bâtiment Rue Niemöller et les travaux au PAQUIS en sollicitant une subvention de 40 % d'un coût travaux de 700 000 € HT au titre d'une troisième tranche.

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisitions – Travaux :	700 000 €	FNADT :	40 % soit 280 000 €
TOTAL :	700 000 €	Auto financement :	60 % soit 420 000 €

VM/10713

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ADOPTE** le plan de financement de la tranche 3 et **AUTORISE** le Président à déposer un dossier 2014 au titre du FNADT pour une subvention de 280 000€.

◆ *Jean-Jacques SOMBSTHAY* expose qu'en juillet 2013, la Région Franche Comté a informé le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine Belfort Montbéliard Héricourt Delle (SMAU) de sa décision de proroger d'un an, c'est-à-dire jusqu'à fin 2014, la politique en faveur des Pays 2007-2013 dans l'attente de la finalisation des différentes politiques territoriales régionales, nationales et européennes.

Au titre de cette enveloppe complémentaire la CCPH sollicite les abondements suivants :

105 000 € en sus des 50 000 € d'ores et déjà affectés pour la réalisation du terrain de football à Brevilliers

65 000 € supplémentaires pour la réhabilitation du Pâquis à Héricourt, en sus des 150 000 € d'ores et déjà acquis pour cette opération.

Le Président souligne que c'est grâce à l'appui de Jean-Michel VILLAUME et de Martine PEQUIGNOT que la communauté de communes peut obtenir autant de subvention sur ce projet.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **SOLLICITE** auprès du SMAU un abondement de 170 000 € au titre du Contrat de Pays.

◆ *Luc BOULLEE* expose que dans le cadre du projet de terrain de football intercommunal, les analyses de sols menées à l'été ont nécessité de prendre toutes les précautions nécessaires pour que la partie vestiaires soit réalisée en toute sécurité compte tenu de la nature du sol.

En conséquence c'est donc un APD avec fondations spéciales qui est présenté.

Le bâtiment qui sera construit est basé sur une structure métallique. La volonté a été de prévoir un équipement le plus simple et le plus pratique possible pour l'accueil des sportifs.

Estimation travaux	Base
Fondations spéciales	52 000 €
Gros œuvre	132 700 €
Charpente métallique – Couverture	32 900 €
Isolation extérieure	20 700 €
Menuiseries extérieures PVC	1 600 €
Serrurerie	15 320 €
Menuiseries intérieures	7 800 €
Peinture	10 900 €
Electricité	28 100 €
Chauffage ventilation double flux	25 000 €
Plomberie Sanitaires	42 000 €
TOTAL Travaux	369 020 €
Honoraires Maitrise d'œuvre	35 056 €

PLAN DE FINANCEMENT TOTAL REVU

	DEPENSES
études	8 785,00 €
coût des travaux (terrain et voiries)	831 850,00 €
coût des honoraires	53 000,00 €
vestiaires	369 020,00 €
imprévus	20 000,00 €
TOTAL	1 282 655,00 €
coût total opération	1 282 655,00 €

	RECETTES	
DETR 2013	220 998,00 €	17,23%
DETR 2014	114 497,10 €	8,93%
Région Contrat de pays	155 000,00 €	12,08%
CG 70 vestiaires	27 000,00 €	2,11%
CG 70 terrain	91 500,00 €	7,13%
CG 70 terrain PACT	116 462,00 €	9,08%
Réserve parlementaire Sénateur	40 000,00 €	3,12%
FAFA - Fédération française de football	100 000,00 €	7,80%
TOTAL	865 457,10 €	67,47%
coût total HT CCPH	417 197,90 €	

Luc BOULLEE répond aux questions posées par Patrick CHAPOULIE en préparation de la séance. Il précise que la communauté de communes récupère une partie de la TVA au titre du FCTVA c'est pourquoi les chiffres sont raisonnés en HT.

Patrick CHAPOULIE observe que la TVA n'est pas récupérée intégralement.

Robert BOURQUIN précise que le delta est d'environ 1%.

Luc BOULLEE reprend les questions de M. CHAPOULIE et précise que la collectivité responsable du terrain et des vestiaires est la Communauté de communes, les coûts d'entretien et les différents frais seront à la charge de la Communauté de communes. Sur la question de l'organisation de match sur ce site, il y en aura bien sûr et d'ailleurs ils pourront être joués à un classement supérieur au classement actuel. Il ajoute que le site a une capacité d'accueil de 4 équipes et qu'il n'y aura pas de tribunes pour le public dans l'immédiat. Par ailleurs il souligne que les maîtres d'œuvre prennent en compte la question de la sécurité des accès avec la circulation des bus et des secours.

Patrick CHAPOULIE demande combien de personnes seront en même temps sur ce site ?

Le Président précise que la communauté de communes pourra envisager à terme l'agrandissement du parking.

Patrick CHAPOULIE explique que ce point sera certainement abordé dans moins de 2 ans.

Michel CLAUDEL s'interroge sur la surface de la buvette qu'il trouve petite, il pense que 10 m² c'est sous dimensionné par rapport à la surface attribuée aux vestiaires arbitres.

Le Président souligne l'intérêt de cette remarque mais explique que la Communauté de communes a fait au plus juste et que pour ce qui concerne la surface des vestiaires arbitre elle est imposée par la Fédération de football.

Le Président informe le conseil d'un démarrage souhaité des travaux en février 2014 si les conditions climatiques le permettent. Il ajoute que cet équipement va booster le rapprochement entre les clubs sur les publics jeunes et les résultats, il précise qu'une discussion sera engagée en ce sens par le Député Maire et lui-même. Il n'est pas envisageable de continuer à multiplier les équipements.

Francis ABRY observe que cela signifie une diminution du nombre de joueurs.

Le Président souhaite qu'une réunion soit engagée entre les 2 clubs pour voir comment une coopération peut exister entre eux sur les publics jeunes, il observe toutefois qu'il restera difficile de contenter tout le monde sur la période hivernale.

Nasser DIFFALAH doute d'un rapprochement possible entre ces clubs au vu de la manière dont s'est gérée la problématique du terrain de Champey.

Patrick CHAPOULIE explique que le fait de rajouter un équipement devrait diminuer les problèmes de terrain et il ne comprend pas cette conclusion qui est faite par le Président. Il précise que la volonté des clubs est une volonté plutôt de participation que de résultat.

Le Président souligne que souvent les clubs avec une équipe phare ne sont pas les mêmes d'une année à l'autre. Il y a un phénomène de turn over et un rapprochement entre les clubs pourrait minimiser cet effet.

Patrick CHAPOULIE s'interroge sur les critères d'attribution des créneaux : au résultat ou au nombre de licenciés ?

Luc BOULLEE précise que chaque année se fait la répartition des créneaux d'occupation sur les gymnases entre les différents clubs et que cela se passe plutôt bien. Il devrait en être de même pour les terrains de foot.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTER** l'Avant-Projet Définitif des vestiaires pour un montant de 369 020 € HT.
- **AUTORISER** le Président à signer l'avenant au marché de Maîtrise d'œuvre avec le cabinet Itinéraires.
- **AUTORISER** le Président à engager dans le cadre de sa délégation la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

◆ *Maryse GIROD* expose que par délibération n°133/2013 en date du 26 septembre, le conseil communautaire a décidé de l'engagement d'une consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation et l'extension de la Maison de l'enfant qui accueille le relais parents assistantes maternelles et la structure multi accueil. Une consultation a donc été engagée.

Après analyse des offres le classement suivant a été obtenu :

Nom du candidat	Taux d'honoraires	Forfait (€ HT)	Délai global	Note totale attribuée	classement
G. Tisne	11	107 800	22	73.09	9
JGA	9.8	96 040	24	76.43	8
Bergeret	10	98 000	21	78.97	7
Lanzini	10.5	102 900	18	81.33	6

Schneider	9.4	92 120	20	83.62	5
J.Trible	9.2	90 160	19	86.36	4
Atelier archi et désign	8.4	82 320	21	88.57	3
Donzé	9.85	96 547	15	91.17	2
Itinéraires	8.80	86 240	15	97.27	1

Le cabinet Itinéraires architecture apparait le mieux disant avec un taux de rémunération de 8.8% et un délai cumulé de remise des éléments de mission de 15 semaines.

Le Président se réjouit du lancement de ce programme. La Communauté de communes a un peu de retard dans le domaine de la petite enfance et notamment sur la question du nombre de places. Le territoire de la communauté de communes a vu s'ouvrir la 1ere micro crèche d'entreprises au centre Bretegnier. Une micro crèche privée devrait prochainement voir le jour et sera soutenu en temps utile par la communauté de communes.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder à la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Itinéraires Architecture.

◆ *Le Président* expose que par un arrêté préfectoral en date du 18 avril 2002, la Communauté de communes s'est vue reconnaître la compétence en matière d'étude, d'élaboration et de mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Un nouvel arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2002, pris après validation du conseil communautaire, a retenu le périmètre communautaire comme périmètre du SCoT. Dès 2008, la CCPH s'est positionnée sur la nécessité de penser globalement son territoire au côté des communes ce qui a abouti à l'adoption d'un schéma de développement intercommunal. Ce travail de diagnostic et de prospective sera précieux dans la perspective du SCoT du pays d'Héricourt. Le contenu de ce schéma sera ainsi réutilisé, valorisé et approfondi dans le cadre des différentes étapes du SCoT.

Il convient donc aujourd'hui de lancer la **phase d'élaboration du SCoT** compte tenu des enjeux d'aménagement qu'il recouvre et des nouvelles obligations législatives et réglementaires adoptées ou à venir (lois *Grenelle*, projet de loi ALUR...).

Concernant le financement, il est proposé au conseil communautaire de solliciter les différents partenaires potentiels et de répondre à l'appel à projets « PLUI et SCoT ruraux 2014 » du Ministère de l'égalité des territoires et du logement.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Calcul et critères d'éligibilité de l'aide (subvention de base calculée de la façon suivante : 1 € / hectare, de 30.000 € au minimum à 100.000 € maximum) soit pour la CCPH 30.000 € attendus (superficie de 146,5 km² soit 14 650 ha).

Ensuite, il a été envisagé de solliciter le Conseil général pour utiliser le solde des crédits APPUI + sur cette opération. En effet, un reliquat de 56 975 € **pouvait** être mobilisable par le biais d'un avenant au contrat. Ce reliquat sera pris sur la seconde tranche de l'opération du Pâquis qui sera plutôt une action prioritaire du futur PACT. Le 21 octobre 2013, le Conseil général a accepté cet avenant au Contrat APPUI+ en soutenant à hauteur de 56 975 euros l'opération d'élaboration du SCOT du Pays d'Héricourt. La réserve parlementaire sera sollicitée à hauteur de 40 000 € et l'Etat sera sollicité pour 50 000 € (DETR ou FNADT). A ce stade, les éléments de comparaison des SCOT d'EPCI de notre taille laissent envisager un coût de l'ordre de 225 000 €, y compris cartographies via le SIG.

Coût prévisionnel du SCoT du pays d'Héricourt : 225 000 €

Recettes prévisionnelles	
APPUI +	56 975 €
Appel à projet SCoT	30.000 €
Réserve parlementaire	40 000 €
Etat (20% Detr ou Fnadt)	45 000 €
Total	171 975 € soit 76 %

Le Président expose que la communauté de communes avait la possibilité de se rapprocher de Montbéliard ou de Belfort pour ce SCOT ou jusqu'en juillet 2014 d'avoir sa propre identité. La CCPH est prête et il existe un consensus pour lancer cette procédure d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une bonne nouvelle puisque cela est moins cher que prévu. Les coûts sont proches des 200 000 €.

Le Président souhaite que la CCPH s'inscrive dans la démarche de l'appel à projet national dès l'année prochaine. Il précise que la réserve parlementaire sera sollicitée par la communauté de communes qui ne mobilise cette enveloppe que sur des projets pour lesquels la recherche de subventions est difficile. Il précise que cette intervention autour du SCOT s'inscrit sur 2 ou 3 exercices.

Jean-Jacques SOMBSTHAY observe que le SCOT constitue une certaine contrainte, un exercice de style. Mais cela peut être également une opportunité, un outil pour construire à l'aube de la troisième mandature de la CCPH une vision partagée de notre territoire.

La CCPH ne part pas de rien, l'élaboration du SCOT constitue un prolongement du schéma de développement intercommunal dans lequel la communauté de communes s'est investie. La communauté de communes met en place aujourd'hui des outils (SIG) qui seront précieux dans cette démarche. Enfin à un moment où la CCPH s'inscrit dans une démarche de pôle métropolitain il est important de développer à travers le SCOT une vision partagée du territoire qui permettra à la Communauté de communes de défendre ses intérêts.

Francis ABRY demande comment cela va se passer avec les PLU.

Le Président explique que la loi encourage le développement des PLUI qui seront la norme dans l'avenir. Les PLUI pourront être engagés mais les communes conservent une minorité de blocage et peuvent y être opposées.

Il précise que lors d'une prochaine séance le conseil communautaire sera éclairé sur les objectifs poursuivis. La communauté de communes a été sollicitée par le Préfet de région pour qu'elle s'engage dans cette démarche mais il a laissé la CCPH libre de le faire seule ou avec Belfort ou Montbéliard.

La CCPH n'est pas opposée à la réalisation d'un Interscot mais il faut un geste tangible de Belfort et de Montbéliard pour aller dans ce sens.

Nasser DIFFALAH observe que c'est un outil d'aménagement futur. Il regrette toutefois que cela dépossède une fois de plus les communes de certaines prérogatives. C'est une autre étape vers l'intercommunalité. Il craint qu'avec un tel dispositif les communes n'aient plus le choix de refuser ou non l'implantation d'un projet sur leur territoire. Les communes doivent être vigilantes. En décembre le conseil communautaire devra décider des objectifs mais ce sera trop tard, c'est maintenant qu'il faut en discuter. Demain le PLUI, ensuite le pôle métropolitain décidé par le SMAU. Ce point n'est pas discuté avant, c'est une poignée d'élus du SMAU qui décide, c'est un déni de démocratie, le citoyen n'est pas consulté. Ce qui se prépare là c'est la disparition des communes.

Le Président explique qu'il y a un positionnement important pour la communauté de communes, engager ce SCOT est la seule solution pour la communauté de communes c'est la loi sinon la communauté de communes devra se rattacher au SCOT de Montbéliard et perdra de son identité territoriale. La loi impose le délai de 2017 et si d'ici 2017 le SCOT n'est pas élaboré les maires ne pourront plus accorder des permis. L'objectif d'un SCOT est d'arriver à positionner dans un territoire des projets d'intérêt général.

Arrivée de Martine PEQUIGNOT.

Patrick CHAPOULIE observe que le SCOT est un cadre qui n'interfère pas aujourd'hui avec les POS ou Plu des communes. Si un SCOT est mis en place la CCPH sera plus « forte » vis-à-vis de ses voisins, toutefois il est d'accord avec les propos de Nasser DIFFALAH car si l'on continue comme ça les communes vont être vidées de leur substance. On est dans une démocratie indirecte. On dépossède les gens de prérogatives et cela se ressent beaucoup dans les petites communes. La communauté de communes décide et les conseils municipaux ne font que valider. La CCPH doit rester ouverte à ce qui émane des communes et des électeurs qui ne siègent pas à la communauté de communes.

Le Président précise que le schéma d'aménagement a été travaillé avec les communes. Un des enjeux du Scot est de définir une perspective de développement économique, éolien et autre, ... il y a une démarche démocratique, les élus communautaires sont les représentants élus des communes. C'est indirect mais le travail fait par la communauté de communes est unanimement apprécié.

Nasser DIFFALAH est conscient du travail fait par la CCPH mais chaque commune ne peut faire qu'avec les autres et par rapport aux autres, elle ne peut pas décider seule.

Le Président précise qu'une partie financière de ce projet sera inscrite au budget 2014, le conseil aura l'occasion d'en débattre, la CCPH n'a pas la compétence PLUI mais seulement la compétence SCOT et ce depuis 2002.

Jean-Jacques SOMBSTHAY souligne qu'il s'agit d'une démarche fondatrice de la CCPH dès sa création elle l'avait envisagée.

Nasser DIFFALAH s'interroge sur le poids qu'auront la Communauté de communes et ses communes membres dans la métropole, la CCPH est engagée dans la démarche, « on y va », le Député-Maire parle même de lancer la machine.

Le Président rappelle que cela n'a pas fait débat en 2002 et aujourd'hui un débat s'engage car les échéances approchent. Il souligne que la CCPH n'a jamais rien imposé.

Jean-Jacques JOLY précise que cela s'inscrit dans le cadre du PACT, ne reculons pas car le partenariat est moderne entre le Conseil général et la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 votes contre Nasser DIFFALAH et Jean-Denis PERRET GENTIL) :

- DECIDE d'engager la procédure d'élaboration du SCOT du Pays d'Héricourt
- DECIDE de solliciter les différents financeurs potentiels
- DECIDE de s'inscrire dans l'appel à projets national 2014
- DECIDE d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat Appui+
- DECIDE de prévoir les crédits au BP 2014

◆ *Robert BOURQUIN* expose que par délibération n°140/2013 en date du 26 septembre, le conseil communautaire l'a autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Itinéraires architecture en vue de la création d'un pôle périscolaire, de restauration dans les locaux de l'école Robert PLOYE.

Le maître d'œuvre présente aujourd'hui un avant-projet permettant de réaménager deux salles de classe et la salle informatique afin d'y accueillir une grande salle d'activités de 67.27 m², une petite salle d'activité de 21.91 m², une salle de restauration de 61.63 m² et un office propre et sale de 26.45 m².

Une convention devra intervenir avec la ville d'Héricourt propriétaire des locaux afin qu'elle autorise la communauté de communes à réaliser ces travaux. Par ailleurs cette convention permettra de définir également les modalités de mise à disposition de ces espaces et de participations aux charges de fonctionnement.

Estimation avant-projet :

Menuiseries intérieures	2 000 €
Plâtrerie Peinture	5 000 €
Faïences	4 850 €
Plomberie Sanitaires Chauffage	5 130 €
Electricité	10 040 €
Cuisine	13 930 €
Imprévus	4050 €
Total HT	45 000 €
Option Faux Plafonds HT	13 744 €

S'ajouteront à ces travaux des frais d'acquisition de mobilier afin d'équiper la salle de restauration et les salles d'activités.

Le Conseil général subventionne l'adaptation (création ou aménagement) d'un local à usage de cantine à hauteur de 50% d'une dépense plafonnée à 30 000 € HT qu'il s'agisse de l'acquisition de matériel et de mobilier ou de la réalisation de travaux.

Patrick CHAPOULIE demande en quoi cette installation est provisoire ?

Le Président expose que la question a été posée en bureau. Les périmètres scolaires peuvent évoluer, il n'est pas certain que dans les 5 à 10 années à venir la géographie scolaire soit identique. C'est pourquoi il parle de provisoire.

La question de l'aménagement de ce pôle était en gestation depuis quelques années. L'objectif principal est de donner du confort aux salles de restauration sur Héricourt. Ce n'est pas un pôle neuf, la CCPH utilise des salles désaffectées.

Sandrine PALEO souligne que cela va être difficile pour les enfants si l'on n'insonorise pas.

Le Président répond que l'objectif est de dé-saturer les sites existants. Il faut un effort acoustique en priorité sur les sites de Grandjean et de Cadet Rousselle.

Patrick CHAPOULIE observe qu'une cantine bruyante ce sont des enfants fatigués, et excités. Sacrifier l'acoustique n'est pas bénéfique.

Le Président observe que la communauté de communes n'a pas cette somme supplémentaire à ajouter à ce projet, sinon il faut augmenter les impôts.

Patrick CHAPOULIE trouve la remarque du Président déplacée, la remarque est sur le confort des enfants qui après un repas bruyant peuvent rencontrer des difficultés d'apprentissage. Il trouve dommage que la CCPH ne se serre pas la ceinture pour permettre cet aménagement acoustique.

Le Président précise que la CCPH fera au mieux au niveau acoustique mais qu'elle interviendra en priorité sur Cadet Rousselle et Grandjean, sans exclure toutefois cet aménagement sur ce site.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- **ADOPTER** l'avant-projet proposé.
- **AUTORISER** le Président, dans le cadre de sa délégation, à engager la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.
- **AUTORISER** le Président à signer la convention correspondante avec la Ville d'Héricourt
- **AUTORISER** le Président à déposer des dossiers de subvention auprès de la CAF
- **AUTORISER** le président à solliciter les aides du Conseil Général à hauteur de 15 000 €.

◆ *Robert BOURQUIN* expose que par délibération n°139/2013 en date du 26 septembre, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Lorach en vue de la réalisation de travaux d'extension de la cuisine centrale par intégration d'une partie des espaces de la maison mitoyenne du 7 rue du groupe scolaire.

Le maître d'œuvre présente aujourd'hui un avant-projet permettant d'aménager une salle de restauration complémentaire pour accueillir 30 enfants ce qui portera à environ 110 le nombre d'enfants pouvant être accueillis en simultané.

Les travaux se fixent à 38 000 € (imprévus compris) et intègrent les obligations réglementaires de protection incendie dans l'hypothèse d'un bâtiment à usage mixte locaux privés et établissement recevant du public.

Estimation avant-projet :

Démolition gros œuvre	8 000 €
Plâtrerie Peinture	8 000 €
Revêtement de sol	2 500 €
Serrurerie	1 000 €
Menuiserie	5 500 €
Electricité	4 500 €
Chauffage	3 000 €
Imprévus	3 500 €
Total HT	38 000 €

S'ajouteront à ces travaux des frais d'acquisition de mobilier afin d'équiper la salle de restauration et les salles d'activités.

Le Conseil général subventionne l'adaptation (création ou aménagement) d'un local à usage de cantine à hauteur de 50% d'une dépense plafonnée à 30 000 € HT qu'il s'agisse de l'acquisition de matériel et de mobilier ou de la réalisation de travaux.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** l'avant-projet proposé
- **AUTORISE** le Président, dans le cadre de sa délégation, à engager la consultation des entreprises selon la procédure adaptée
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de subvention auprès de la CAF
- **AUTORISE** le Président à solliciter les aides du Conseil Général à hauteur de 15 000 €.

◆ *Le Président* expose que l'ensemblier DéFI, dont le siège social est situé à Valentigney, a créé en juin 2013 un nouveau chantier nommé éRIGE. Le support d'activité mobilisé est :

✓ **La taille de pierre patrimoine bâti** : monuments et bâtiments classés et patrimoine non classé, anciens murs de pierres sèches bâti rural, forts militaires, etc. L'encadrement technique qualifié est certifié par les organismes habilités (DRAC, Monuments historiques, Bâtiments de France).

✓ **Les espaces-verts**, chantiers de moyenne et plus large importance, principalement au service des collectivités territoriales ou d'entreprises parapubliques (Electricité de France, les Services d'incendie et de secours), entretien des espaces naturels sensibles, protégés, à fort potentiel en matière de biodiversité, réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de biotopes, zones Natura 2000, ...

Dans le cadre de ces activités, éRIGE se propose de formaliser des documents de suivi et d'évaluation des compétences professionnelles développées par les salariés en insertion afin de les valoriser auprès des entreprises du secteur économique par le biais de périodes d'immersion. Ce projet s'inscrit dans la logique des actions demandées par les services de l'Etat aux structures d'insertion dans le cadre des dialogues de gestion. Ces évaluations pourraient également servir de support dans le cadre du dispositif RSFP (Reconnaissance des Savoir Faire Professionnels). Coût du projet : 6000 € pour 2013 et 3071 € pour le 1^{er} semestre 2014.

Dépenses prévues (au titre de 2013) : Dépenses de personnel encadrant pour les évaluations sur poste et la formalisation de livrets de compétences et dépenses d'accompagnement socio-professionnel pour des périodes d'immersion en entreprise : 5000 €. Dépenses indirectes de fonctionnement : 1000 €

Le comité de pilotage du PLIE, réuni le 11 octobre 2013, a émis un avis favorable à cette demande de subvention pour l'année 2013 et sous réserve des crédits disponibles pour le premier semestre 2014.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution de la subvention FSE à éRIGE pour un montant de 6000 € au titre de l'année 2013,
- **AUTORISE** le Président à signer un éventuel avenant de prolongement jusqu'au 30 juin 2014 sous réserve des crédits disponibles.

◆ *Le Président* expose que l'enveloppe FSE attribuée à la CCPH au titre du PLIE pour la période 2008-2013 a été abondée de 10 000 € au titre de l'assistance technique en 2011.

Cette enveloppe est de 972 000 € au titre de l'axe 3 (Animation du PLIE et opérations des structures) et 43 086 € au titre de l'axe 5 (Assistance technique).

Les crédits non programmés ou non consommés sur une année N peuvent être reportés sur les années suivantes.

Une instruction de la Direction Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, datée du 14 mars 2013, autorise les PLIE à programmer et réaliser des actions en 2014 afin de mobiliser leurs reliquats de l'enveloppe 2008-2013.

Pour cela, il convient :

- De demander un **avenant à la convention de subvention globale 2011-2013** prolongeant la date de fin de réalisation de celle-ci du 31 décembre 2013 au **31 décembre 2014**.
- De prévoir un **avenant au protocole d'accord du PLIE** prolongeant la période de mise en œuvre de celui-ci au **31 décembre 2014**. Cet avenant doit être validé par l'ensemble des signataires avant le 31 décembre 2013. Il a été présenté en commission permanente du Conseil Général de Haute Saône le 28 octobre. Les services de la Région ont examiné cette proposition lors de la commission permanente de ce 14 novembre.

Le comité de pilotage du PLIE, réuni le 11 octobre 2013, a émis un **avis favorable** à la demande d'avenant de prolongation de la convention de subvention globale 2011-2013 ainsi que du protocole d'accord du PLIE jusqu'au 31 décembre 2014.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à signer les avenants à la convention de subvention globale FSE ainsi qu'au protocole d'accord du PLIE.

◆ *Le Président* rappelle que l'enveloppe FSE 2008-2013 dont bénéficie la CCPH est de 972 000 € au titre de l'axe 3 (Animation du PLIE et opérations des structures) et 43 086€ au titre de l'axe 5 (Assistance technique).

Les crédits non programmés ou non consommés sur une année N peuvent être reportés sur les années suivantes.

Une instruction autorise les PLIE à programmer et réaliser des actions en 2014 afin de mobiliser leurs reliquats de l'enveloppe 2008-2013.

Le Président expose que le montant des reliquats du PLIE d'Héricourt est estimé à **45 023 € au titre de l'axe 3 et 1695 € au titre de l'axe 5**.

Les services du Conseil Général de Haute Saône ont d'ores et déjà proposé à la CCPH ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Région de **transférer leurs propres reliquats FSE vers l'enveloppe FSE du PLIE**.

En effet, les conseils généraux ne sont plus autorisés à programmer des actions en 2014. Le montant de ces reliquats est estimé à **34 000 €** pour 2012. Les reliquats issus de la sous-réalisation de la programmation du Conseil Général pour 2013 seront évalués en début d'année 2014 et viendraient s'ajouter à cette somme.

Compte-tenu de ces éléments, le comité de pilotage du PLIE, réuni le 11 octobre 2013, a émis un avis favorable à une proposition d'avenant aux conventions des actions programmées au titre de 2013 afin de prolonger celles-ci au 30 juin 2014 et assurer ainsi une continuité des actions (sous réserve des crédits disponibles).

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à solliciter les opérateurs du PLIE conventionnés en 2013 afin d'envisager des avenants de prolongation des conventions jusqu'au 30 juin 2014
- **PRECISE** que ces avenants seront signés sous réserve de l'accord de Monsieur le Préfet de Région au sujet de l'imputation des reliquats de l'enveloppe FSE du Conseil Général de la Haute-Saône sur l'enveloppe FSE du PLIE et dans la limite des crédits disponibles.

◆ *Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Gérard CLEMENT rappelle qu'en date du 11 avril 2013 la CCPH a voté son budget principal, qu'il convient d'ajuster par une première décision modificative. Cette DM est motivée par un ajustement du Chapitre 12 concernant la masse salariale qui connaît une **évolution de 147 000 €**. Le chapitre 12 voté à 1 835 000 € devient sensible aux mouvements de personnels et notamment les remplacements mais aussi est impacté comme prévu par la mise en œuvre des rythmes scolaires qui avait fait l'objet d'inscriptions budgétaires en **dépenses imprévues**.

Le besoin de crédits sur ce chapitre 012 est le suivant :

- **83 900 €** suite aux remplacements de 6 agents absents (maladie, accident du travail et congés maternité), au recrutement de 2 CAE, à l'installation du mini SIG dans les communes et à un renfort administratif de 3 mois. Sur ce besoin, nous avons perçu 31 000 € de remboursements supplémentaires de la part de notre assureur DEXIA (62 000 € au total).
- **30 200 €** au titre des services périscolaires pour des renforts liés à l'accroissement des effectifs notamment sur le temps méridien.
- **32 900 €** au titre de la réforme des rythmes scolaires sachant que nous percevrons en recettes le fonds d'amorçage et les aides de la CAF (50 €/enfant inscrit).

Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires aura un impact sur la délégation des Francas. Ce point sera traité lors du prochain conseil puisqu'un avenant devra être signé mais au titre de cette décision modificative, un crédit de 24 000 € doit être provisionné au Chapitre 11.

Enfin des écritures doivent être passées pour ajuster les crédits liés à l'opération du Pâquis.

Il convient en conséquence d'abonder :

- le chapitre 011 de 24 000 € pour financer notamment la DSP Francas suite à la réforme des rythmes scolaires,
- le chapitre 012 de 147 000 € pour faire face à l'évolution de la masse salariale
- le chapitre 013 de 31 000 € pour encaisser les remboursements de maladie Dexia
- le chapitre 74 de 50 000 € pour inscrire les recettes liées à la réforme des rythmes scolaires (le fonds d'amorçage pour 40 000 € et les subventions CAF pour 10 000 €)
- le chapitre 21 de 400 000 € pour :
 - prévoir les acquisitions au Pâquis
- le chapitre 67 de 60 000 € pour régulariser l'indemnité d'éviction WATTRE
- les chapitres 041 en dépenses et recettes d'investissement de 75 000 € pour passer les écritures patrimoniales concernant l'acquisition de l'ensemble immobilier situé au 13 rue de la Tuilerie

Aussi, afin d'équilibrer cette DM il est proposé de réduire les dépenses imprévues de fonctionnement de 90 000 €, le virement à la section d'investissement de 60 000 € et le chapitre 23 de 460 000 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée de modifier les chapitres budgétaires comme suit :

Soit en dépense de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

BP : 1 373 867,00 €	DM : + 24 000,00 € (article 611)	nouveaux crédits : 1 397 867,00€
---------------------	-------------------------------------	----------------------------------

Chapitre 012 – Charges de personnel :

BP : 1 835 000,00 €	DM : + 147 000,00 € <ul style="list-style-type: none">• article 6218 : 9000 €• article 64111 : 34 000 €• article 64118 : 5 800 €• article 64131 : 55 000 €• article 64162 : 10 000 €• article 64168 : 12 700 €• article 6451 : 14 000 €• article 6453 : 5 000 €• article 6454 : 1 500 €	nouveaux crédits : 1 982 000,00€
---------------------	---	----------------------------------

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

BP : 25 000,00 €	DM : + 60 000,00 € (article 6718)	nouveaux crédits : 85 000,00€
------------------	--------------------------------------	-------------------------------

Chapitre 022 – Dépenses imprévues :

BP : 150 000,00 €	DM : - 90 000,00 €	nouveaux crédits : 60 000,00€
-------------------	--------------------	-------------------------------

Chapitre 023 – Virement à la section d'Investissement

BP : 859 558,00 €	DM : - 60 000,00 €	nouveaux crédits : 799 558,00€
-------------------	--------------------	--------------------------------

Soit en recette de fonctionnement :

Chapitre 013 – Atténuations de charges :

BP : 31 140,00 €	DM : + 31 000,00 € (article 6419)	nouveaux crédits : 62 140,00€
------------------	--------------------------------------	-------------------------------

Chapitre 74 – Dotations, subvention et participations :

BP : 2 182 433,55 €	DM : + 50 000,00 € <ul style="list-style-type: none">• article 7478 : 10 000 €• article 74741 : 40 000 €	nouveaux crédits : 2 232 433,55 €
---------------------	---	-----------------------------------

Soit en dépense d'investissement :

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :

BP : 0,00 €	DM : + 75 000,00 € (article 2132)	nouveaux crédits : 75 000,00 €
-------------	--------------------------------------	--------------------------------

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

BP : 720 509,00 €	DM : + 400 000,00 € (article 2138)	nouveaux crédits : 1 120 509,00 €
-------------------	---------------------------------------	-----------------------------------

Chapitre 23 – Immobilisations en cours :

BP : 1 763 343,00 €	DM : - 460 000,00 € (article 2313)	nouveaux crédits : 1 303 343,00 €
---------------------	---------------------------------------	-----------------------------------

Soit en recette d'investissement :

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :

BP : 0,00 €	DM : + 75 000,00 € (article 13141)	nouveaux crédits : 75 000,00€
-------------	---------------------------------------	-------------------------------

Chapitre 021 – Virement de la section d'Investissement

BP : 859 558,00 €	DM : - 60 000,00 €	nouveaux crédits : 799 558,00€
-------------------	--------------------	--------------------------------

Ces ajustements entraînent une modification de l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement :

- La section de fonctionnement augmente de 81 000 €, elle s'équilibre à 6 561 994 €
- La section d'investissement augmente de 15 000 €, elle s'équilibre à 3 839 289 €

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **APPROUVE** la présente décision budgétaire modificative n°1 concernant l'exercice 2013 du budget principal.

◆ *Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Gérard CLEMENT rappelle qu'en date du 11 avril 2013 la CCPH a voté son budget annexe, qu'il convient d'ajuster par une seconde décision modificative. Afin de faire face aux remplacements de congés maladie, il convient d'abonder de 13 000 € le chapitre 012 en dépenses de fonctionnement. En parallèle, il convient d'abonder d'autant le chapitre 013 en recettes de fonctionnement correspondant aux remboursements DEXIA. Il est donc demandé à l'assemblée de modifier les chapitres budgétaires comme suit :

Soit en dépense de fonctionnement :

Chapitre 012 – Charges de personnel :

BP : 343 000,00 €	DM : + 13 000,00 € article 6411 : 8 000 € article 6413 : 2 000 € article 6415 : 2 000 € article 6451 : 1 000 €	nouveaux crédits : 356 000,00€
-------------------	--	--------------------------------

Soit en recette de fonctionnement :

Chapitre 013 – Atténuations de charges :

BP : 5 000,00 €	DM : + 13 000,00 € (article 6419)	nouveaux crédits : 18 000,00€
-----------------	--------------------------------------	-------------------------------

Ces ajustements n'entraînent aucune modification de la section d'investissement qui reste équilibrée à 794 385,30 €. Par contre la section de fonctionnement augmente de 13 000 €, elle s'équilibre donc à 2 085 380,71 €.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **APPROUVE** la présente décision budgétaire modificative n°2 concernant l'exercice 2013 du budget ordures ménagères.

◆ *Martine PEQUIGNOT* expose que dans le cadre d'HABITAT 2020, 4 nouveaux dossiers ont été engagés au titre d' « Habiter mieux » et 1 au titre des « façades » et mobilisent les subventions de la CCPH.

Subvention : « habiter mieux »	
Propriétaire :	PEREY DIDIER-RUDY MELINDA
Adresse :	9, Rue Louis Pasteur 70400 HERICOURT
- Montant maximum de travaux subventionnables	HT 20 000,00 €
- Montant total des devis :	HT 20 968,00 €
- Montant subvention Communauté de Communes réservée :	500,00 €

Subvention : « habiter mieux »	
Propriétaire :	RECEVEUR YVONNE
Adresse :	11, Rue des Moulins 70400 CHAMPEY
- Montant maximum de travaux subventionnables	HT 20 000,00 €
- Montant total des devis :	HT 7 233.62 €
- Montant subvention Communauté de Communes réservée :	500,00 €

Subvention : « habiter mieux »	
Propriétaire :	TAAMOURT AOMAR
Adresse :	30, Rue Saint Valbert 70400 HERICOURT
- Montant maximum de travaux subventionnables	HT 20 000,00 €
- Montant total des devis :	HT 23 116,00 €
- Montant subvention Communauté de Communes réservée :	500,00 €

Subvention : « habiter mieux »	
Propriétaire :	KERCHACHE DJELLOUL
Adresse :	39, Rue Pierre de Coubertin 70400 HERICOURT
- Montant maximum de travaux subventionnables	HT 20 000,00 €
- Montant total des devis :	HT 13 290.03 €
- Montant subvention Communauté de Communes réservée :	500,00 €

Subvention : « façades »	
Propriétaire :	PEREY DIDIER-RUDY MELINDA
Adresse :	9, Rue Louis Pasteur 70400 HERICOURT
- Montant maximum de travaux subventionnables	HT 8 000,00 €
- Montant total des devis :	HT 20 968,00 €
- Montant subvention Communauté de Communes réservée :	800,00 €

Le Président fait une information sur les aides de l'Etat en matière d'économie d'énergie qui permettent un financement à 100 % des travaux pour les revenus modestes et très modestes. Les barèmes ont été notoirement relevés. Ces nouveaux barèmes permettent d'élargir aux revenus moyens les aides.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les 5 dossiers HABITAT 2020 ci-dessus présentés.

◆ Conformément aux délibérations n°50/2008, 64/2008 et n°76/2010, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ④ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ④ Marchés publics : NEANT
- ④ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- ④ Contrat de location : NEANT
- ④ Contrat d'assurance : NEANT
- ④ Régies comptables : NEANT
- ④ Dons et legs : NEANT
- ④ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ④ Actions en justice : NEANT
- ④ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ④ Contrat de travail à durée déterminée : **contrats du 17 septembre au 07 novembre 2013**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de Bénéficiaires
CUISINE CENTRALE			
Remplacement	1	28h	1
cae renouvellement	1	20 h	1
STRUCTURE MULTI-ACCUEIL			
	1	28 h	3
	3	31h 30	2
RESTAURATION SCOLAIRE			
	1	18h00	2
Remplacement	2	19h	1
SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS			
Néant			
MEDIATHEQUE			
Néant			
ADMINISTRATIF			

Renfort activité	1	35	1
PERISCOLAIRE			
Remplacement	2	19 h	1
	1	8.5 h	1
	1	7 h	1
cae	1	20	1
	1	20h	1
Renfort activité	4	2 h	4
	1	13h20	1
	1	4h	1
	1	7h40	1
	2	6h	1
	1	7 h	1
saisonnier	1	14 h	1
SERVICE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS			
Néant			

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

La séance du conseil communautaire est levée à 20h.

Héricourt, le 15 novembre 2013

Le Président,

Fernand BURKHALTER